

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

OBJET :

INSTALLATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Total : 58 L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-sept mars, s'est assemblé à la Maison des Arts et de la Culture, 12 rue Rocheau à Epinay-sous-Sénart (91860) sous la Présidence de Colette KOEBERLE

Présents : 58 Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL, Gaëlle BOUGEROL, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, Sylvie DONCARLI, Nicolas DUPONT-AIGNAN, François DUROVRAY, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Nicole LAMOTH, Bilal LAOUFI, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Fula MESIKA, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT

Représentés : 0

Absents : 0

DCC-2026-017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie ALCARAZ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : Le 13/04/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

DELIBERATION

DCC-2026-017

INSTALLATION DE L'ORGANE DELIBERANT

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-6, L5211-9 et L5211-8,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'accord local du 31 août 2025 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à 58,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence de la séance d'installation du Conseil communautaire, et ce jusqu'à l'élection du Président,

CONSIDERANT que le nombre d'élus appelés à siéger au sein du Conseil communautaire est de 58, et se répartit de la manière suivante :

VILLE	COMPOSITION MODIFIEE
Vigneux-sur-Seine	10
Draveil	10
Yerres	9
Brunoy	8
Montgeron	8
Epinay-Sous-Sénart	4
Crosne	3
Quincy-Sous-Sénart	3
Boussy-Saint-Antoine	3
TOTAL	58

CONSIDERANT que les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux, via un système de fléchage, à la suite des opérations électorales des 15 et 22 mars.



Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article Unique : PROCÉDE à l'installation de l'organe délibérant composé de 58 membres en exercice à la présente séance :

Communes membres	Conseillers Communautaires
Boussy-Saint-Antoine	- Romain COLAS - Christine COTTE - Farid GHEDDOUCHE
Brunoy	- Bruno GALLIER - Valérie RAGOT - Nicolas DOHIN - Sandrine LAMIRÉ - Jérôme MEUNIER - Nathalie ALCARAZ - Jean-Michel MATHY - David FÉROT
Crosne	- Michaël DAMIATI - Christel CASSATA - Christophe CARRERE
Draveil	- Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT - Laurent ROUSSET - Faten HIDRI - Sylvain PAQUET - Sylvie DONCARLI - Christophe CHARDEY - Marie-Françoise DUSSAUD - François DAMERVAL - Anne BLOSER - Typhaine DESBOIS-BOUBY
Épinay-Sous-Sénart	- Damien ALLOUCH - Sabine PELLON - Constant LEKIBY - Fula MESIKA
Montgeron	- Sylvie CARILLON - François DUROVRAY - Valérie DOLLFUS - Pierre-Valéry GAUDEAU - Graziella RIOU-HARCHAOUI - Clément VEYRAT - Céline CIEPLINSKI - Guillaume PRIM
Quincy-sous-Sénart	- Christine GARNIER - Pascal ODOT - Taoufik BOUCHAL
Vigneux-sur-Seine	- Thomas CHAZAL - Colette KOEBERLE - Nicolas ALLEOS

	<ul style="list-style-type: none">- Marième GADIO- Frantz ISAMBERT- Leïla SAID- Fouad SARI- Josiane SIMON- Bilal LAOUFI- Aouicha TRAORE
Yerres	<ul style="list-style-type: none">- Nicolas DUPONT-AIGNAN- Gaëlle BOUGEROL- Olivier CLODONG- Jocelyne FALCONNIER- Didier LE COZ- Vannina ETTORI- Maxence MAHEN- Nicole LAMOTH- Claudia DE CAMPOS

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#